

10 OCT. 2014

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 24 SEPTEMBRE 2014

DLB 1062/2014

L'an deux mille quatorze et le Mercredi 24 Septembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Christian ALLEMANY, Jean-Marie AT, Gérard BARRAU, Antoine BARXIAS-CASTIES, Marc GUERIN, Jean-Camille PALMIER, Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Stéphane HUGONNET, Louis BORRAS, Rémi BOUYALA, Michel CARAYON, Louis CARME, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Didier DIEZ, Alain DURAND, Laurent DURBAN, Norbert ETIENNE, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Vincent GAUDY, Cyril GAUDY, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Maxime LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Philippe MARTINEZ, Jean MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Jean-François BARRACHINA, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Michel SUERE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Michel TRINQUIER, Claude VISTE, Alain VOGEL-SINGER, Philippe AUDOU

Absents excusés : Henry SANCHEZ, Richard NOUGUIER, Alain DURO, Robert SOUQUE, Henry SAUCEROTTE, Christine PRADEL, Serge MALDONADO, Sébastien FREY, Jean AUGE, Géraldine KERVELLA, Alain BIOLA, Olivier BRUN, Pierre-USACHE, Annie ROUGEOT

Objet : MODIFICATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS DES EPCI

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, que lors du Comité Syndical du 24 Février 2014 les montants des participations des EPCI membres du SICTOM ont été adoptées.

Ces montants sont calculés sur le montant de l'assiette des taxes de l'année N-1, majoré d'un pourcentage estimé en fonction des années précédentes.

Pour la CAHM, le montant demandé dépasse le montant encaissé si l'on applique aux bases le taux de 14,05% ($113\,623\,391 \times 14,05\% = 15\,964\,086$ € arrondi et 16 100 000 € demandés).

Monsieur le Président propose d'ajuster la participation demandée à la CAHM à hauteur de la somme réellement perçue, soit 15 964 086 €.

Par ailleurs, au regard des états 1259 TEOM envoyés par les autres EPCI membres, il propose d'ajuster le montant des participations demandées au montant réellement perçu pour la TEOM.

CABEM :	+ 29 857 € (2 279 857 €)
AVANTS MONTS CENTRE HERAULT :	- 12 140 €
ORB ET TAUROU :	+ 5 602 €
PAYS DE THONGUE :	+ 1 612 €
CAHM :	- 135 914 €
Soit une minoration totale de	- 110 983 €.

Il invite les membres présents à se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte la proposition telle que sus exposée,

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.


Le Président,

Alain VOGEL-SINGER

SOUS-PREFECTURE
RECUE
- 3 OCT. 2014
SERVICE COURRIER